

ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

31 rue du Chemin de Fer
95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012

ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

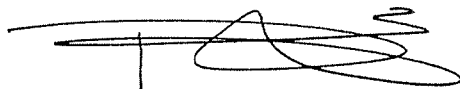
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Cergy, le 14 juin 2013

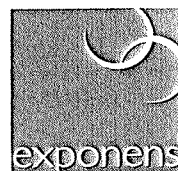
Le commissaire aux comptes

EXPONENS AUDIT



Pascal BOURHIS

Associé



COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

DU COTE DES FEMMES

31 rue du Chemin de Fer
95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE

Siret : 33027588400022



GVA EURAUDIT

Société anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

EXPONENS Audit
Pour identification

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan	2
Compte de résultat	4
Annexe	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Notes sur le bilan</i>	8
<i>Tableau fonds associatifs</i>	16
<i>Comptes administratifs - Ventilation par secteur du résultat</i>	17
<i>Tableau des provision et fonds dédiés</i>	18
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	19
<i>Détail des produits</i>	20
<i>Autres informations</i>	21

EXPONENS Audit
Pour identification

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Comptes annuels

GVA

EXPONENS Audit
Pour identification

Compte de résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	2 007 553	99,94	2 020 406	99,94	-12 853	-0,64
Reprises et Transferts de charge	168 136	8,37	63 659	3,15	104 477	164,12
Cotisations	1 142	0,06	1 242	0,06	-100	-8,05
Autres produits	66 944	3,33	72 752	3,60	-5 808	-7,98
Produits d'exploitation	2 243 775	111,70	2 158 059	106,75	85 716	3,97
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	448 032	22,30	441 550	21,84	6 482	1,47
Impôts et taxes	108 718	5,41	97 974	4,85	10 744	10,97
Salaires et Traitements	984 346	49,00	994 689	49,20	-10 344	-1,04
Charges sociales	423 901	21,10	434 832	21,51	-10 931	-2,51
Amortissements et provisions	232 813	11,59	222 435	11,00	10 378	4,67
Autres charges	53 851	2,68	36 446	1,80	17 406	47,76
Charges d'exploitation	2 251 660	112,10	2 227 926	110,20	23 734	1,07
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 885	-0,39	-69 866	-3,46	61 982	-88,71
Opérations faites en commun						
Produits financiers	9 351	0,47	8 373	0,41	978	11,67
Charges financières						
Résultat financier	9 351	0,47	8 373	0,41	978	11,67
RESULTAT COURANT	1 466	0,07	-61 493	-3,04	62 959	-102,38
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	2 000	0,10			2 000	
Résultat exceptionnel	-2 000	-0,10			-2 000	
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées			31 301	1,55	-31 301	-100,00
Engagements à réaliser	37 400	1,86	8 255	0,41	29 145	353,08
EXCEDENT OU DEFICIT	-37 934	-1,89	-38 446	-1,90	512	-1,33

EXPONENS Audit
Pour identification

Bilan

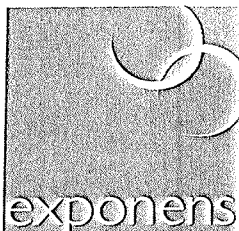
	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	252 589	273 507
Réserves réglementées		
Autres réserves	329 241	329 241
Report à nouveau	-24 857	-29 413
RESULTAT DE L'EXERCICE	-37 934	-38 446
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	519 039	534 889
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	67 461	89 545
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	67 461	89 545
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	337 234	298 513
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	337 234	298 513
Fonds dédiés sur subventions	70 753	33 353
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	70 753	33 353
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	3 476	2 680
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 839	67 448
Dettes fiscales et sociales	244 221	270 141
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 828	284
Autres dettes	27 896	27 694
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	11 845	
DETTES	373 104	368 247
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL PASSIF	1 367 591	1 324 547

EXPONENS Audit
Pour identification

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	27 896	24 903	2 994	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	323 037	260 781	62 256	60 564
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 975		7 975	7 975
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	358 909	285 684	73 225	68 539
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	17 176		17 176	17 176
Autres créances	409 099		409 099	333 580
Divers				
Valeurs mobilières de placement	564 065		564 065	414 065
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	303 092		303 092	489 851
Charges constatées d'avance	935		935	1 337
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 294 366		1 294 366	1 256 008
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 653 275	285 684	1 367 591	1 324 547

EXPONENS Audit
Pour identification



ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

31 rue du Chemin de Fer
95900 CERGY SAINT CHRISTOPHE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

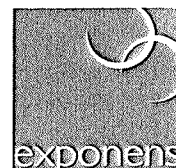
- le contrôle des comptes annuels de **L'ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES** tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont notamment porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications spécifiques

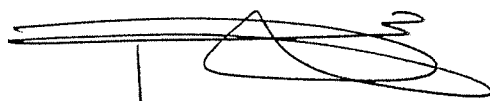
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Cergy, le 14 juin 2013

Le commissaire aux comptes

EXPONENS AUDIT



Pascal BOURHIS

Associé